

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 80 (1992)

Heft: 7

Artikel: Europe-info

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280043>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

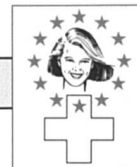
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



beaucoup de lois sur l'égalité n'auraient pas vu le jour dans les pays de la Communauté. Rappelons pour mémoire qu'en Suisse l'opposition patronale se cristallise sur deux points: la protection contre le licenciement des femmes et l'interdiction de toute discrimination. En fait, l'égalité des salaires, sous ses aspects juridiques, apparaît déjà lors du Traité de Rome dans la disposition 119. Ce droit n'a cependant pas été appliqué jusqu'au célèbre recours d'une hôtesse de l'air de la Sabena. Après dix-sept années de service et un salaire au-dessous de ses collègues masculins, Mme Dreyfeyne quittait l'entreprise sans droit à une rente de retraite. Evoquant le Traité de Rome, elle se plaignait auprès de la Cour de justice européenne, qui conclut à l'application de l'article 119. Dès lors les plaintes n'ont pas cessé de pleuvoir auprès de la Cour de justice. En 1975, l'égalité de rémunération entre en vigueur en même temps qu'une interdiction de toute discrimination. Chaque femme peut donc faire recours auprès des cours nationales en se référant à la jurisprudence du droit communautaire.

Dans la CE, les directives ne sont pas les seuls moyens de lutter pour l'égalité. Les Etats membres doivent rapporter sur leurs réalisations. A Bruxelles s'est ouvert dans ce but un Bureau de l'égalité des chances.

Durant les années septante, la rémunération des femmes a connu des progrès im-



Chaleurs estivales aidant, c'est sous les frais feuillages qu'interviennent les invités... (De gauche à droite Margrith Meier, Francis Sermet, Claudine Rosselet et Anne Petitpierre).

portants, alors qu'ils sont toujours restés minimes dans le domaine de la ségrégation. Vers 1980, trois quarts des emplois ont été créés par les femmes. Leur participation à l'économie est sans cesse croissante. Mais depuis 1980, il n'y a plus eu de progrès dans ce domaine. Dans la Communauté, le chômage féminin est deux fois plus élevé que celui des hommes. L'intérêt qu'elles ont à la vie économique est plus grand que la croissance des emplois et le temps partiel connaît une forte augmentation avec tout le problème de fond qu'il soulève.

Actuellement, des réticences croissantes freinent la politique en faveur des assu-

rances sociales. Les ministres se sont en effet aperçus que l'égalité a un prix et un coût.

Sylviane Klein

**Le colloque Les femmes et l'Europe a été mis sur pied par le Bureau de l'égalité et de la famille de La Chaux-de-Fonds et le Forum économique et culturel, en collaboration avec le Centre de liaison des sociétés féminines neuchâteloises, l'Union féminine civique et sociale de Besançon et le délégué neuchâtelois aux Questions européennes. Les actes du colloque seront publiés afin de constituer un apport pour les débats qui ne manqueront pas d'être mis sur pied dans le courant de cette année en vue des prochaines échéances que connaîtra notre pays face à l'intégration européenne.*

Europe-info

(pbs) – Depuis que le Conseil fédéral a annoncé le 26 mai qu'il avait demandé l'ouverture de négociations sur une éventuelle adhésion de la Suisse à la Communauté européenne, de nombreuses personnalités et plusieurs partis ont commencé à mener campagne pour ou contre. Les journaux en rendent compte au fur et à mesure. Nous nous bornerons donc, dans nos prochains numéros, à mettre en évidence : – soit les prises de position ou les sources d'information émanant d'organisations féminines,

– soit ce qui concerne particulièrement les femmes dans le traité sur l'Espace économique européen qui sera soumis à la ratification populaire le 6 décembre.

■ Rappelons tout d'abord l'excellente brochure publiée par la Fédération suisse des femmes protestantes *Femmes d'Europe, Tradition chrétienne et vision d'avenir*. (Winterthurerstr. 60, 8006 Zurich, 8 fr.) Elle contient, en 36 pages, entre autres

– une brève présentation de quelques femmes suisses à l'avant-garde de l'idée européenne,

– un aperçu des activités relatives à l'idée de l'Europe de plusieurs organisations féminines suisses,

– un rappel des buts du Lobby européen des femmes (voir ci-dessous), suivi d'un résumé de ce qu'il reste à faire pour que l'égalité des droits soit réalisée selon les directives de la CE (voir FS juillet-août, p. 9). Ces brefs exposés sont suivis de l'indication d'adresses utiles et de sources bibliographiques.

■ Les organisations membres de la Campagne pour la Paix publient un petit bulletin (français et allemand), huit fois par an, sous le titre *Horizon femmes suisse europe* (cfd Frauenstelle für Friedensarbeit, Steinstrasse 50, 8003 Zurich, abonnement 20 fr.). La Campagne pour la Paix, lancée il y a six ans, veut contribuer à faire de l'Europe plus qu'une forteresse ou un grand marché, «un

espace où femmes et hommes vivent dans le respect de leurs diversités culturelles, religieuses, économiques».

■ Le Lobby européen des femmes a été créé en 1990 à Bruxelles, afin de «servir d'instrument aux associations qui le mandatent pour promouvoir les intérêts des femmes vivant dans les Etats membres de la CE, y compris les immigrés, les minorités ethniques, les groupes sociaux les plus marginalisés, dans le cadre d'une Europe unie et démocratique, et pour promouvoir la réalisation effective de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes». (Commission Presse et Information de la CE, 200 rue de la Loi, 1049 Bruxelles).

■ Le CECIF, Centre européen du Conseil international des femmes, créé en Suisse en 1961, collabore activement avec le Lobby européen des femmes. Son membre suisse est l'Alliance des sociétés féminines suisses. Sa présidente actuelle est membre du Parlement européen. Outre l'organisation de séminaires, comme par exemple sur la question du splitting, le CECIF est en relations avec la CE par le LEF, et directement avec le Conseil de l'Europe à Strasbourg. Il ne faut pas sous-estimer l'activité de ce dernier pour la promotion des droits de l'homme, y compris l'égalité de droits entre femmes et hommes. La Suisse a toujours attaché une grande importance à son appartenance au Conseil de l'Europe, et les femmes suisses en ont bénéficié. (Adresse du CECIF: boîte postale 172, L-2011 Luxembourg.)

■ L'Europäischer Gewerkschaftsbund (Union syndicale européenne) et sa Commission féminine (rue Montagne aux Herbes-Potagères, 37 B – 1000 Bruxelles) a publié un dépliant très explicite – et critique – sur les revendications auxquelles devrait répondre le Traité sur l'Espace économique européen pour assurer l'égalité aux femmes dans une «Europe sociale».